



## Acces maison et allée garage vetuste a qui refaire dalle beton??

Par **cfbatman**, le 24/11/2014 à 16:27

Bonjour,

J'ai une dalle devant l'entrée de la maison et du garage datant de 30 ans qui est toute cassée et fissurée et manque des morceaux, et l'allée garage s'enfonce sous les roues suite bailleur. Je souhaite refaire au propre car très dangereux pour nous-mêmes étant avec 2 prothèses de hanche et boutons souvent dans cette dalle. Le bailleur me dit à ma charge les frais de refaire la dalle!! qu'en pensez-vous?? merci si vous pouviez appuyer vos réponses avec des décrets ou texte de loi telle du code civil ou autre. merci très sincèrement merci je compte sur vous

Par **moisse**, le 24/11/2014 à 17:04

Bonsoir

C'est une remise en état qui incombe au bailleur, comme toutes les grosses réparations. Loi du 06/07/1989 articles 6 et 7.

Ici un commentaire de l'administration, un exemple de lettre..

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31699.xhtml>